

## Covid-19 Guide sur la conduite à tenir

*Le Conseil National de l'Ordre vient de rappeler les consignes à respecter pendant cette période de confinement :*

« Le Conseil National de l'Ordre demande aux kinésithérapeutes de tout mettre en œuvre pour éviter les hospitalisations des plus fragiles en prenant en charge, dans le respect strict des règles d'hygiène et à leur seul domicile, les patients vulnérables pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure :

- les personnes atteintes de pathologies chroniques nécessitant de la kinésithérapie de désencombrement (par exemple mucoviscidose, dyskinésies ciliaires primitives, BPCO...),
- les personnes atteintes de pathologies chroniques en risque de perte d'autonomie,
- les patients polyhandicapés,
- les personnes âgées dépendantes, etc.

Par ailleurs, les services hospitaliers vont très prochainement accélérer les sorties post-opératoires des patients notamment en ortho-gériatrie pour libérer des lits Covid-19. Cela ne pourra se faire qu'avec une prise en charge de qualité des patients à domicile par les kinésithérapeutes.

Il est essentiel que les kinésithérapeutes libéraux restent joignables malgré la fermeture de leurs cabinets :

- transfert d'appel,
- message sur le répondeur renvoyant vers un téléphone portable,
- proposition d'échange par e-mail.

Les visites à domiciles se feront conformément à l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. »

Afin de vous aider, un tableau synthétique téléchargeable à partir de ce lien <http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/03/presentation-arreter-poursuivre.pdf> vous guidera dans votre conduite.

Pour le CDOMK 26

Jacques Liabeuf

Président